

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de SIGONCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°5.6 – Annexe 6 – Sites archéologiques



Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme	Le Maire, Christian CHIAPELLA, 29/06/2015
PLU arrêté le,	PLU approuvé le,

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – 14 rue Caffé – 05200 EMBRUN

Tel : 04.92.46.51.80 / Fax : 04.92.46.51.80

Mail : contact@alpicite.fr / Web : www.alpicite.fr

Contacts : Nicolas BREUILLOT / Rodolphe BOY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Pascal Marrou
Tél. : (33)04 42 99 10 32
pascal.marrou@culture.fr

N° - 1087

**DDT des Alpes-de-Haute-Provence
Service Urbanisme – Développement
Durable
Avenue Demontzey
BP 211
04002 DIGNE-LES-BAINS Cedex**

à l'attention de Vincent PROFFIT

Aix-en-Provence, le **08 MARS 2016**

Objet : 04 - SIGONCE - Plan Local d'Urbanisme - Porter à la connaissance

Comme suite à votre lettre de rappel du 17 décembre 2015 concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sigonce, j'ai l'honneur de vous faire connaître les informations actuellement rassemblées dans l'inventaire informatisé national dit « Carte archéologique » qu'il convient de porter à la connaissance de cette commune afin d'assurer la protection de son patrimoine archéologique.

Je souhaite que l'ensemble de ces informations, carte et liste, soient retranscrites intégralement dans les dispositions générales du Plan Local d'Urbanisme, accompagnées en préambule du texte suivant :

« L'extrait ci-joint de la Carte archéologique nationale reflète l'état de la connaissance au 07 mars 2016. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. En aucun cas cette liste d'informations ne peut être considérée comme exhaustive.

Sur l'ensemble du territoire communal, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Les catégories de travaux concernés sont : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).

.../...

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (livre V, art L.523-12) ; les autorités compétentes pour autoriser les travaux relevant du code de l'urbanisme peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance (livre V, art R.523-8)

En dehors de ces dispositions, toute découverte fortuite de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la Direction régionale des Affaires Culturelle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III). »

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
en par délégué
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

P.J. : Extrait de la carte archéologique (liste et carte)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Entités archéologiques

Base archéologique nationale Patriarche

Sigonce (04)

Nombre d'entités : 8

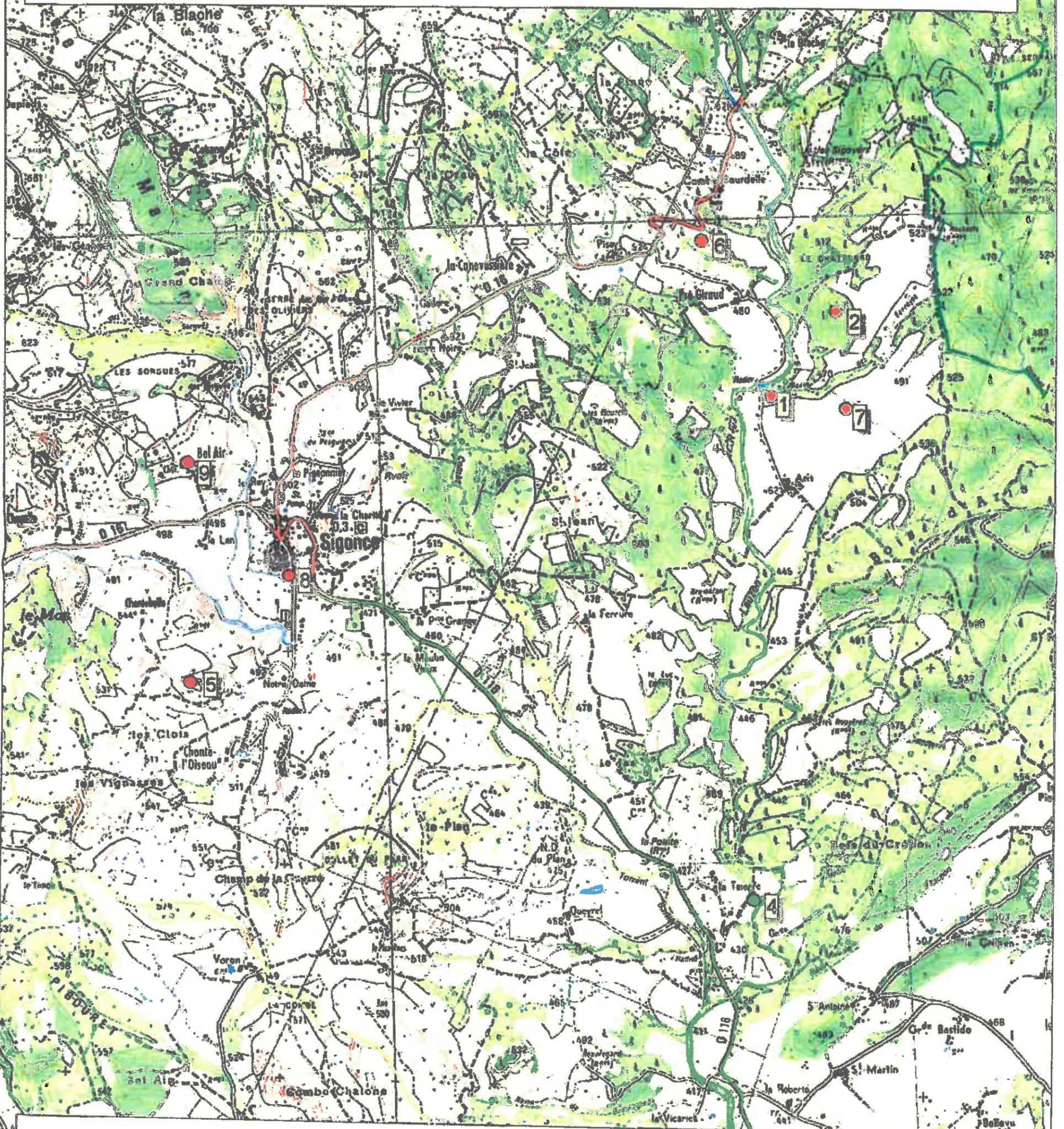
Numéro	Identification
1	SIGONCE / Château d'Aris / Aris / château fort / Moyen-âge ?
2	SIGONCE / Le Châtelard / / château fort / Moyen-âge ?
4	SIGONCE / Taterre / Taterre / nécropole / Gallo-romain
5	SIGONCE / NECROPOLE NOTRE-DAME // occupation / Moyen-âge
6	SIGONCE / Combe Bourdelle / / occupation / Age du bronze - Gallo-romain
7	SIGONCE / Aris Est / / habitat / villa ? / Gallo-romain
8	SIGONCE / église / le village / église / Bas moyen-âge - Epoque moderne
9	SIGONCE / château de Bel-Air / Bel-Air / château non fortifié / Epoque moderne



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Alpes-de-Haute-Provence, commune de Sigonce
Localisation des sites archéologiques recensés
Source Patriarche, état des connaissances au 07/03/2016



● site archéologique

© IGN, SCAN25, échelle 1/12500e

Direction régionale des affaires culturelles
23 boulevard du Roi René - 13617 Aix-en-Provence
Tél. : (33) [0]4 42 16 19 00- Télécopie (33) [0]4 42 38 03 22- <http://www.paca.culture.gouv.fr/>